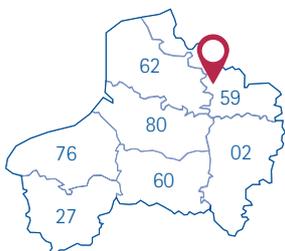


Cour administrative d'appel de Douai



**Geneviève
VERLEY-CHEYNEL**
Présidente de la cour
administrative d'appel
de Douai



Effectifs de la juridiction :

50

personnes dont :

21

**magistrates
et magistrats**

29

**agentes et agents de greffe
et aides à la décision**

“ **L'**année 2024 a été marquée pour la cour de Douai par une augmentation sensible des saisines de près de 8 %. La forte mobilisation de la juridiction a permis de maintenir les délais de traitement des affaires enregistrées mais n'a pas suffi à empêcher une augmentation de 7,5 % du nombre d'affaires anciennes.

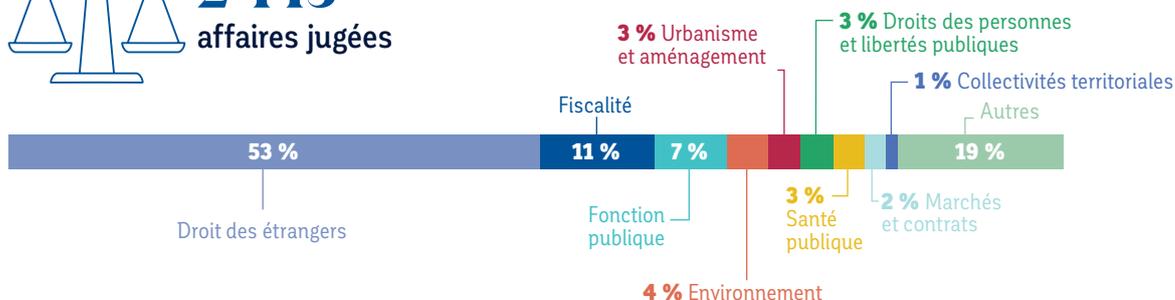
La hausse des affaires enregistrées est essentiellement imputable à la croissance du contentieux du séjour et de l'éloignement des personnes étrangères, qui représente désormais plus de 60 % desdites affaires. Le second contentieux le plus important (8,6 % des affaires enregistrées) est le contentieux de l'urbanisme et de l'environnement. Dans ces catégories, la cour juge en premier ressort s'agissant des éoliennes et de l'urbanisme commercial. Ces deux sous-catégories, qui représentent au total 37,55 % de la catégorie « urbanisme et environnement » à Douai, recouvrent des dossiers particulièrement lourds et complexes. Avec les Hauts-de-France, le territoire de la cour de Douai comprend la première région de France par le nombre d'éoliennes. Qu'il s'agisse de décisions d'autorisation ou de refus, leur installation suscite des contestations aux forts enjeux environnementaux, économiques et paysagers.

À côté de son activité juridictionnelle, la cour a poursuivi le développement de son ouverture sur la cité par la publication de sa lettre de jurisprudence, qui retrace ses arrêts marquants ainsi que des jugements des trois tribunaux du territoire (Amiens, Lille et Rouen) ; la remise du Prix de la cour, qui a pour vocation de récompenser chaque année la qualité d'un mémoire de master de droit public établi dans l'un des établissements universitaires de son territoire ; l'organisation avec la faculté et le barreau de Lille des VII^{èmes} Rencontres inter-régionales du droit public qui se sont déroulées le 9 février 2024 sur le thème « L'après-jugement, régularisation et exécution : le dernier kilomètre du juge administratif » ; la participation à la Nuit du droit, avec la faculté de droit de Douai. En continuant sa pratique d'accueil de stagiaires étudiants et lycéens, la juridiction met en œuvre une politique d'inclusion et de diversité en tant qu'actrice institutionnelle de la vie locale.

2024 en chiffres



2 445
affaires jugées



Collectivités territoriales : relations des collectivités territoriales entre elles, avec l'État, etc.

Droits des personnes et libertés publiques : garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Environnement : protection de la faune et de la flore, parcs naturels, éoliennes, pollutions de l'air et de l'eau, mines et carrières, installations classées, etc.

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur.

Marchés et contrats : marchés passés par l'État et les collectivités territoriales avec des opérateurs privés.

Santé publique : responsabilité des hôpitaux dans les actes de soin et réglementation sanitaire.

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



9 mois et 11 jours
de délai moyen de jugement

+9 jours par rapport à 2023



81,6 %

Taux de confirmation par le Conseil d'État des dossiers ayant fait l'objet d'un recours en cassation



12

médiations engagées



1 673

affaires jugées en moins d'un an



La spécificité des cours administratives d'appel : le contentieux des éoliennes terrestres

38 → **15 %**

affaires jugées en 2024

du total d'affaires d'éoliennes jugées au niveau national